

## PROGRAMME

Les contenus dispensés lors de la formation correspondent aux 5 unités de compétences suivantes :

-  UC 1 – CONSEILLER LE PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE
  - Avantages de l'utilisation du vélo
  - Arguments et attitudes pour lever les freins
  - Réglementation et aménagements cyclables
  - Lecture de cartes et intermodalité
  - Présentation et essais de différents types de vélos, équipements et accessoires
  - Mécanique et réglages de base
  
-  UC 2 – TRANSMETTRE UNE CONDUITE VIGILANTE ET CITOYENNE
  - Droits et obligations de l'utilisateur cycliste
  - Code de la route et Code de la rue
  - Règles de conduite, connaissance et anticipations des risques
  - Adaptation des itinéraires en fonction des territoires, du public
  - Code de bonne conduite, comportements et attitudes
  
-  UC 3 – CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE
  - Connaissance et spécificités des différents profils d'utilisateurs.
  - Les structures éducatives et socioprofessionnelles
  - Définition des objectifs et des moyens à mobiliser
  - Présentation et adaptation des méthodes pédagogiques
  - Elaboration de cycles d'apprentissage en fonction des objectifs et des publics
    - Démarche et attitude pédagogique
    - Identifier les compétences de l'utilisateur cycliste
    - Construire et adapter des séances
    - Les outils et supports pédagogiques
  - Analyse et évaluation
    - Travail de l'éducateur
    - Progression de l'apprenant
    - Démarche de qualité pédagogique (amélioration continue)
  
-  UC 4 – ANIMER DES SEANCES D'ENSEIGNEMENT DE LA PRATIQUE DU VELO
  - Les conditions préalables à une séance réussie
  - La préparation du matériel (vélos, casques, matériel pédagogique, premiers soins)
  - Les règles administratives, d'assurance et de sécurité
  - Organiser et mener des situations pédagogiques diverses du débutant au confirmé.
  - Les différents contextes d'encadrement (milieu protégé, voie publique, circulation, en groupe, situations complexes, grandes parades)
  - Outils et conseils d'animations
  
-  UC 5 – PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE
  - Les acteurs et partenaires de la mobilité à vélo (Fédérations, Collectivités, Etat, Administrations, Associations, Education Nationale)
  - Créer, animer et gérer une structure de développement de la mobilité à vélo
  - Les politiques cyclables et mesures en faveur du vélo
  - Promotion et communication des actions

### La Maison du Vélo

12 bd Bonrepos - 31000 Toulouse - 05 34 40 64 72

SIRET 487 420 945 00023 - APE 9499Z

[www.maisonduvlotoulouse.com](http://www.maisonduvlotoulouse.com)

Agrément entreprise solidaire n° 31 15 0004

Déclaration d'activité de formation n°73 31 06228 31